

GESTION DES AUTORISATIONS D'ACCES A LA ZONE DE SURETE A ACCES REGLEMENTE DE L'AEROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC

1. LES TITRES DE CIRCULATION AEROPORTUAIRE (TCA)

1.1. La demande de TCA

Toutes les demandes sont dématérialisées et sont déposées via le portail STITCH.

1.1.1. Pour les entreprises autorisées détentrices d'un numéro d'agrément délivré par ATB

- Le correspondant sûreté de l'entreprise envoie un mail au bureau des badges (bureau.tca@toulouse.aeroport.fr) pour demander l'accès au Portail STITCH.
- Ce mail doit contenir les éléments suivants :
 - ✓ Raison sociale de l'entreprise
 - ✓ N° Siret
 - ✓ Adresse
 - ✓ Complément d'adresse
 - ✓ Code postal
 - ✓ Ville
 - Correspondant sûreté
 - ✓ Nom
 - ✓ Prénom
 - ✓ Fonction
 - ✓ Téléphone
 - ✓ e-mail
- Un message électronique lui sera envoyé en retour contenant un lien et un login pour se connecter sur le Portail,
- Le correspondant sûreté disposera alors d'un accès privatif au Portail STITCH et pourra déposer ses demandes de TCA.

1.1.2. Pour les entreprises sous-traitantes d'une entreprise autorisée

- Avant toute demande, l'entreprise autorisée « donneur d'ordres » devra au préalable envoyer par mail au bureau des badges (bureau.tca@toulouse.aeroport.fr) la « **déclaration de sous-traitance** » **SUR/DE/027**(*) dûment remplie.
- Un message électronique sera alors adressé au correspondant sûreté désigné de la société sous-traitante contenant un lien et un login pour accéder au Portail STITCH.
- Le correspondant sûreté de la société sous-traitante disposera d'un accès privatif au Portail STITCH pour déposer lui-même ses demandes
- Toute demande doit contenir en pièces jointes le « **Bordereau de dépôt de demande de Titre de Circulation Aéroportuaire** » **SUR/DE/007**(*)

1.2. Retrait des TCA

- Le Titulaire récupère son TCA au bureau des badges Aérogare situé au rez-de-chaussée du hall C de l'aérogare (ancien « bureau des badges verts »).
- Les horaires d'ouverture sont :

Du Lundi au Vendredi de 07h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

- Le titulaire devra être muni d'une pièce d'identité (CNI ou passeport).

1.3. Restitution des TCA

- Dans le cas d'un renouvellement, la restitution du TCA s'effectue au bureau des badges Aérogare lors du retrait du nouveau badge
- Pour tout autre cas, la restitution du TCA s'effectue au Comptoir Informations d'ATB

1.4. Cas Particuliers

- Perte ou vol
 - ✓ Faire une déclaration de perte ou de vol auprès de la DIDPAF ou de la BGTA
 - ✓ Le correspondant sûreté envoie ce document par mail au bureau des badges et des laissez-passer véhicules accompagné du formulaire **SUR/DE/007**(*) pour commander la fabrication d'un duplicata.
 - ✓ Le retrait du duplicata se fait tel qu'indiqué au point 1.2 ci-dessus
- Dysfonctionnement ou détérioration du TCA :
 - ✓ Contacter le Bureau des badges et laissez-passer véhicules au 05-34-61-83-77 pour la fabrication d'un duplicata

1.5. Rappel réglementaire

- *Tout correspondant sûreté se doit de déclarer sans délai au bureau des badges et laissez-passer véhicules tout changement d'activité de son personnel détenteur d'un TCA (mutation, démission, licenciement, etc...) ne justifiant plus la possession de son titre de circulation aéroportuaire.*

2. LES LAISSEZ-PASSER VEHICULE

2.1. La demande initiale

Cette demande est constituée :

- ✓ Du « *Formulaire de demande d'autorisation pour un véhicule d'accéder côté piste* » **SUR/DE/015**(*) et des pièces exigées
- ✓ Du « *Bordereau de dépôt de demande de laissez-passer véhicule Aéroportuaire* » **SUR/DE/009**(*)
- ✓ De la photocopie du certificat d'immatriculation

Ces documents sont à envoyer par mail à bureau.tca@toulouse.aeroport.fr

2.2. Retrait des laissez-passer véhicule

- Le Bureau Sûreté d'ATB notifie par courriel au *Correspondant Sûreté* la mise à disposition des laissez-passer véhicule au bureau des badges et laissez-passer véhicule.

2.3. Renouvellement annuel des laissez-passer véhicule

- A la fin de l'année en cours, le Bureau Sûreté fait parvenir au *Correspondant Sûreté* le listing des véhicules bénéficiant d'un Laissez Passer permanent pour l'année en cours.
- Le *Correspondant Sûreté* met à jour ce listing en retirant les véhicules ne faisant plus partie de la flotte.
- Le *Correspondant Sûreté* retourne le bordereau **SUR/DE/010**(*) dûment complété de façon à formaliser la commande pour l'année suivante.
- Le retrait des laissez-passer se fait tel qu'indiqué au point 2.2 ci-dessus

2.4. Restitution du laissez-passer véhicule

- Dans le cas où l'entreprise arrête son activité sur l'aéroport ou si son activité ne justifie plus la nécessité pour elle d'accéder en PCZSAR, ou sur demande d'une autorité compétente, le *Correspondant Sûreté* doit restituer sans délai le laissez-passer véhicule au Bureau des badges et laissez-passer véhicule ATB. En cas de non restitution, l'information sera transmise à la BGTA pour toute suite à donner.

2.5. Cas particulier : Perte ou vol

- Le *Correspondant Sûreté* doit immédiatement alerter le Bureau des badges et laissez-passer et laissez-passer véhicule au 05-34-61-83-77.
Le correspondant sûreté envoie par mail au bureau des badges et des laissez-passer véhicules le formulaire **SUR/DE/009(*)** pour engager la fabrication d'un duplicata.

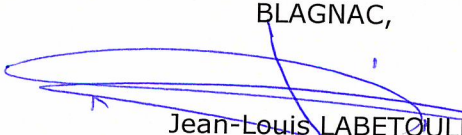

3. TARIFICATION (*1)

- Toute fabrication d'un Titre de Circulation Aéroportuaire ou d'un Laissez-passer fera l'objet d'une facturation
- Le montant de la redevance à compter du 1^{er} avril 2019 est de :
 - ✓ 58 € HT (*1) pour le Titre de Circulation Aéroportuaire pour :
 - Une nouvelle demande
 - Un renouvellement
 - La perte ou le vol et un dysfonctionnement dû à une mauvaise utilisation du TCANB : Pour tout dysfonctionnement hors mauvaise utilisation, la fabrication du duplicata est gratuite
 - ✓ 38 € HT (*1) pour le Laissez-passer véhicule
NB : Pour tout dysfonctionnement, hors mauvaise utilisation, la fabrication du duplicata est gratuite

(*) Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur le site :

<http://www.toulouse.aeroport.fr/fr/professionnels/surete>

(*1) Le tarif de ces redevances est réévalué chaque année.

BLAGNAC,

Jean-Louis LABETOULE
www.toulouse.aeroport.fr

RESPONSABLE SÛRETÉ
Tél. 05.61.42.44.04
Fax 05.34.61.80.27
Responsable Service Sûreté/Défense